



Commission communale de travail sur les rythmes scolaires à la rentrée 2014

Le 5 novembre 2013

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le gouvernement a voulu alléger la durée des journées scolaires des enfants des écoles maternelles et primaires en la ramenant de 6 heures à 5 heures 15 à la rentrée 2014.

En contrepartie, pour ne pas réduire la durée hebdomadaire de travail scolaire, il instaure une demi-journée supplémentaire de 3 heures le mercredi matin, dont nous concevons aisément la gêne qu'elle va causer à certains d'entre vous !

Si aucune modification n'est apportée à cette réforme d'ici la rentrée prochaine, la journée scolaire des enfants se déroulera de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 45, sauf le mercredi où seul le matin sera travaillé.

Les parents qui le souhaiteront pourront donc venir chercher leur (s) enfant (s) à 15 h 45, s'ils le veulent et peuvent. La Mairie sera tenue d'organiser un temps d'activités périscolaires (T.A.P.) pour les enfants que les parents ne pourront venir chercher qu'à 16 h 30 comme jusqu'à présent.

Cela représente évidemment un surcoût important pour la Commune en termes de rémunérations d'animateurs, d'achats de matériels, de mobilisation de locaux, etc... Il est clair que ces activités devront être conçues pour ne pas accroître la charge et la fatigue des enfants; la commission sur les rythmes scolaires de Sainte Croix s'y emploie.

En outre, la garderie organisée par le Sou des écoles prendra toujours le relais à 16 h 30.

Dans ces perspectives, nous souhaiterions connaître vos intentions pour chacun de vos enfants (qui seront encore à l'école) et nous vous remercions de répondre au questionnaire suivant avec le meilleur souci d'exactitude et de précision afin de nous permettre de concevoir des T.A.P. de qualité. Bien sûr, vos réponses ne constituent pas à ce stade un engagement de votre part.

✂-----

Coupon réponse à rendre aux enseignants avant le 15/11/2013 (un par famille).

NOM et PRENOM	CLASSE ACTUELLE	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
		Inscrire l'un des codes (1, 2 ou 3*) pour chaque jour et chaque enfant			

- *1 sortira de l'école à 15 h 45 et ne participera pas au T.A.P.
- 2 participera au T.A.P. et sortira de l'école à 16 h 30
- 3 participera au T.A.P. et rejoindra ensuite la garderie.

REMARQUES EVENTUELLES (poursuivre au verso si nécessaire)

.....

.....